



Fonds d'innovation
**pour réduire
l'itinérance**



Alliance canadienne pour
mettre fin à l'itinérance

Fonds pour l'innovation en réduction de l'itinérance (FIRI)

Session d'information

10 juillet 2025



Alliance canadienne pour
mettre fin à l'itinérance

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance s'efforce de prévenir et de mettre fin à l'itinérance en aidant à mettre en place des systèmes d'intervention communautaires efficaces et en faisant campagne pour les changements de politique nécessaires pour que chacun ait un endroit où se sentir chez soi.



Mobilisation, campagnes et politiques

Pour mettre fin à l'itinérance, nous devons changer les politiques et l'opinion publique. Nous travaillons avec les communautés et les gouvernements pour développer des politiques efficaces, tout en renforçant le soutien du public pour mettre fin au sans-abrisme.



Impact sur la communauté

Nous travaillons en partenariat avec les communautés et les soutenons dans la mise en place de systèmes locaux de réponse à l'itinérance visant à réduire et à mettre fin à l'itinérance. Notre approche comprend l'accompagnement, la formation, le développement de systèmes, l'apprentissage par les pairs et un soutien communautaire continu et adapté.

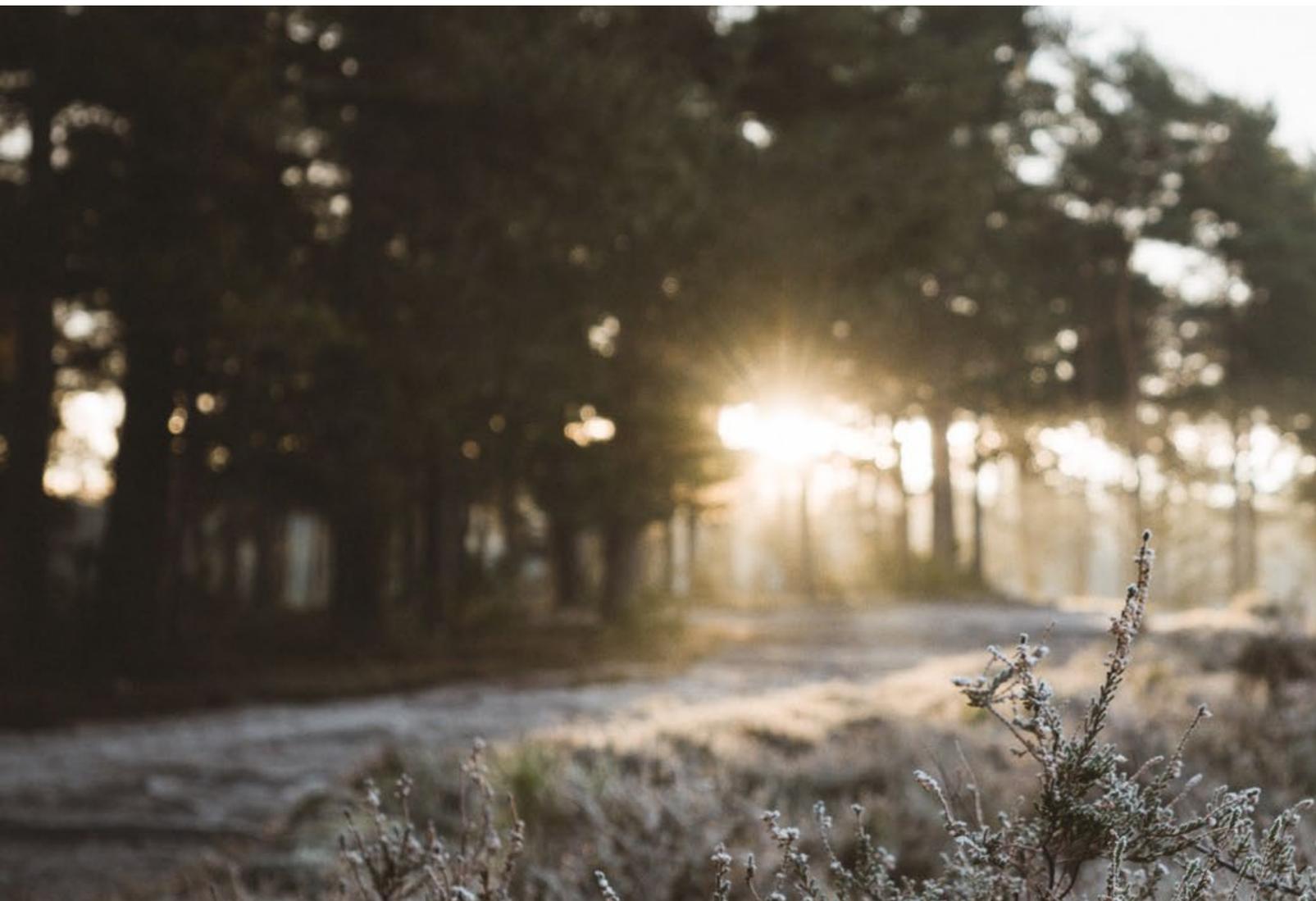


Données et stratégie

Nous travaillons avec les communautés locales et les partenaires pour créer des solutions visant à réduire l'itinérance en fournissant des données, en suivant les tendances, en créant des ressources et en mobilisant les connaissances pour mettre fin à l'itinérance.

Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance

Chaque année, la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance rassemble plus de 2000 personnes de tout le secteur pour s'engager et apprendre les uns des autres, afin d'accélérer la fin de l'itinérance dans leurs communautés.



Reconnaissance du territoire

D'un océan à l'autre, nous reconnaissons le territoire ancestral de tous les peuples Inuits, Métis et des Premières Nations qui appellent cette terre leur foyer. Nous reconnaissons les impacts historiques et continus de la colonisation et nous nous engageons à la décolonisation de nos systèmes et à la réconciliation continue, guidés dans notre travail par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les appels à l'action de la CVR, les appels à la justice des FFADA et les principes de l'autonomisation et de l'autodétermination.

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance s'engage à l'équité, à la dignité, à la justice et au sentiment d'appartenance. Nous sommes dédiés à servir les communautés en quête d'équité en tant qu'alliés antiracistes, anti-oppressifs et inclusifs.

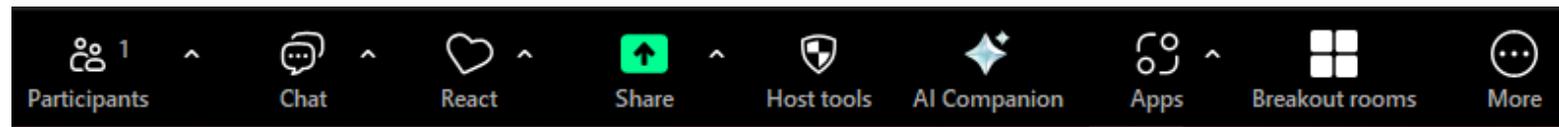
Ordre du jour

Aperçu du FIRI	15 minutes
Répondre aux questions fréquemment posées (FAQs)	15 minutes
Questions des participants	30 minutes

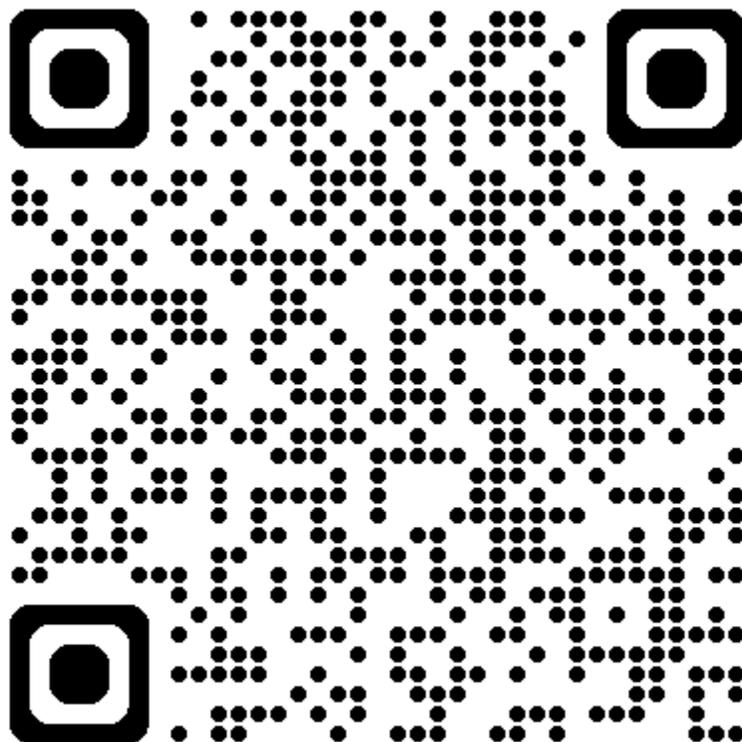


Informations pratiques

- Cette session sera enregistrée et disponible ensuite
- Tout le monde est en mode silencieux
- Utilisez la section Questions/Réponses ou le clavardage ('chat') pour poser vos questions



<https://fr.caeh.ca/fonds-dinnovation/>



[Foire aux questions](#)

Qu'est-ce que le Fonds d'innovation pour la réduction de l'itinérance (FIRI) ?

Géré par l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, le FIRI accorde des subventions ponctuelles à des projets novateurs, fondés sur des données, visant à réduire l'itinérance de manière quantifiable.

L'ACMFI offrira des conseils personnalisés et un accompagnement aux collectivités dans le cadre de leurs initiatives et partagera les approches réussies avec d'autres collectivités dans tout le pays.

Le FIRI s'inscrit dans le cadre de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de l'initiative Vers un chez-soi : La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, tel qu'annoncé dans le budget 2024.

Admissibilité

Une **déclaration d'intérêt** servira à évaluer l'admissibilité et la pertinence des projets pour le FIRI. Selon les réponses reçues, le FIRI **invitera** les communautés sélectionnées à remplir une demande de subvention ultérieurement.

Pour être admissible au FIRI, le demandeur (à l'extérieur du Québec¹) doit être :

- L'entité communautaire (EC) du volet « Communautés désignées », et/ou
- « Itinérance chez les Autochtones » et/ou
- « Itinérance dans les territoires » du programme Vers un chez-soi, et/ou
- l'organisme communautaire responsable qui participe au programme Prêt pour zéro Canada (PPZ-C)

¹Les organisations du Québec ne sont pas admissibles pour soumettre une demande au Fonds d'innovation pour la réduction de l'itinérance. Logement, infrastructures et communautés Canada collaborera avec le gouvernement du Québec pour mettre en place ce financement, en reconnaissance des juridictions et des priorités des deux gouvernements en matière de prévention et de réduction de l'itinérance. Les questions peuvent être envoyées à Logement, infrastructures et communautés Canada à l'adresse suivante : reachinghomeinfo-infoversunchezsoi@infc.gc.ca.

Admissibilité

Les communautés doivent également être en mesure de démontrer :

- Un **projet d'amélioration** visant à réduire l'itinérance en augmentant les entrées dans le logement ou en diminuant l'afflux vers l'itinérance pour la population cible.
- Un **répertoire de données individualisées (RDI) vérifié** pour la ou les populations cibles du projet (confirmées par *ACMFI*)

ACMFI partagera les apprentissages et les réussites des projets financés avec d'autres communautés à travers le pays. Les projets financés s'engagent à partager leurs apprentissages, résultats et données de projet avec l'ACMFI. Les communautés doivent être en mesure et être prêtes à partager les RDI avec l'ACMFI chaque mois (au minimum).

Populations ciblées

- Les populations ciblées admissibles pour des projets FIRI incluent :
 - L'itinérance chronique (y compris dans les sous-groupes suivants : les adultes célibataires, les jeunes, les familles, les populations Autochtones)
 - Les anciens combattants en situation d'itinérance
 - Les personnes en situation d'itinérance hors refuge
 - Toutes les personnes en situation d'itinérance (y compris les adultes célibataires, les jeunes, les familles, les populations Autochtones)



Dates clés

- **14 juillet 2025** – Ouverture de la période de soumission des déclarations d'intérêt
- **15 août 2025** – Fin de la période de soumission des déclarations d'intérêt (16 h HE)
- **2 septembre 2025** – Les invitations à remplir une demande seront prolongées. Les communautés qui n'auront pas été présélectionnées pour soumettre leur candidature en seront également informés.
- **26 septembre 2025** – Date limite de soumission des demandes de subvention (16 h HE)
- **24 octobre 2025** – Date à laquelle les demandeurs seront informés de la décision du FIRI quant à l'octroi du financement
- **Prévue pour début 2026** – Ouverture de la période de soumission des déclarations d'intérêt pour le prochain cycle du FIRI

Questions fréquemment posées



Quel montant de financement est disponible pour les communautés par le FIRI?

- Le financement pour chaque projet est décidé au **cas par cas** et dépend de facteurs tels que les ressources dont chaque communauté a besoin pour atteindre l'objectif de son projet.
- Le FIRI est destiné à fournir des subventions à titre ponctuel pour obtenir une « preuve de concept » pour les projets choisis. Les candidats doivent tenir compte de la viabilité des projets au-delà de la fin du projet.

De quelle manière s'effectue la sélection des projets en vue du financement?

1. Les expressions d'intérêt seront d'abord examinées pour s'assurer que tous les critères d'admissibilité sont remplis. Les communautés dont le projet satisfait à ces critères recevront une invitation à soumettre une demande de subvention.
2. Les conseiller·ères en amélioration de l'ACMFI collaboreront avec les organisations retenues à l'issue de déclaration d'intérêt afin de remplir une demande de subvention.
3. L'évaluation des projets sera effectuée par un comité composé de représentant·es de l'ACMFI, du Conseil national autochtone sur les sans-abris et d'autres expert·es indépendant·es. Les membres de ce comité ne sont pas lié·es au soutien visant à aider les communautés à élaborer leur candidature.
4. L'approbation finale sera donnée par l'ACMFI.

Dépenses admissibles

- Les projets devraient durer jusqu'à 12 mois.
- Les projets peuvent viser toute activité admissible dans le cadre de *Vers un chez-soi*, mais doivent se concentrer sur des interventions systémiques et durables au-delà du financement du FIRI.
- Ce projet ne financera pas les dépenses en immobilisations telles que l'acquisition de propriétés ou les nouvelles constructions ; toutefois, les dépenses en immobilisations plus modestes (par exemple, les rénovations) peuvent être envisagées au cas par cas.

Projets éligibles

Un projet peut-il cibler plus d'une catégorie de population?

Oui. Les communautés seront invitées à préciser le ou les groupes de population cibles de leur projet d'amélioration dans leur déclaration d'intérêt.

Le projet peut-il cibler plus d'un point de données d'entrée ou de sortie?

Veillez à ne choisir qu'un seul point de données par projet. Si votre projet vise à traiter plus d'un point de données au moyen de la même initiative, choisissez le point de données qu'il vise principalement à traiter.

Une communauté qui a bénéficié d'un financement lors d'un cycle précédent du FIRI peut-elle présenter une nouvelle demande ?

- Les collectivités peuvent présenter une demande pour un projet visant à réduire l'itinérance pour une population cible différente, en améliorant un point de données d'entrée ou de sortie différent, ou en élargissant un projet pour tester une nouvelle approche ou un nouveau changement.
- Cependant, les communautés ne peuvent pas demander de financement supplémentaire pour soutenir un projet existant.

Qu'est-ce qu'un projet d'amélioration visant à réduire l'itinérance ?

Le FIRI est destiné aux projets innovants qui visent à réduire l'itinérance en **augmentant les sorties** vers le logement ou en **réduisant les entrées** dans l'itinérance.

Les communautés sont encouragées à mener des projets qui :

- ✓ Fixent des objectifs Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, et Temporels (SMART)
- ✓ Utilisent les données pour orienter la conception du projet et mesurer les résultats, soutenir l'identification et/ou la résolution des inégalités systémiques
- ✓ Suivent des cycles courts et itératifs Planifier-Exécuter-Étudier-Agir (PEEA) ;
- ✓ Sont innovants dans leur communauté ou à travers des approches visant à réduire l'itinérance
- ✓ Présentent des opportunités de partager les résultats afin de diffuser les réductions à travers le pays

Qu'est-ce que les données individualisées ?

- Les données individualisées sont des données en temps réel sur toutes les personnes connues comme étant en situation d'itinérance dans une communauté.
- Elles incluent un ensemble complet de points de données qui soutiennent l'accès coordonné, la priorisation au niveau des ménages et la compréhension des flux entrants et sortants d'itinérance à l'échelle des systèmes. Ces données en temps réel et exploitables soutiennent le triage des services, l'évaluation de la performance du système et le plaidoyer (pour les politiques et les ressources nécessaires pour mettre fin à l'itinérance).
- Pour plus d'informations et de ressources, vous pouvez consulter la page des données individualisées sous « Ressources » sur le site Web de Prêt pour zéro Canada à <https://fr.bfzcanada.ca/>

Comment les communautés sont-elles confirmées comme ayant des données individualisées de « qualité » ?

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance examine la fiche de score des données individualisées d'une communauté et les données mensuelles pour confirmer la qualité du répertoire de données individualisées (RDI)

*Voir les informations supplémentaires sur [le site web du FIRI](#) sous la section Questions fréquemment posées.

Qu'est-ce que la fiche de score des données individualisées ?

- [La fiche de score de répertoire de données individualisées \(RDI\)](#) présente un cadre avec 13 éléments clés pour établir les pratiques nécessaires en gestion des données et en coordination des systèmes afin de comprendre les mouvements de toutes les personnes en situation d'itinérance dans votre communauté (celles qui sont identifiées et ayant donné leur consentement).
- La fiche de score RDI fait partie du cahier d'exercices des fiches de score et outils, Version 4.0, publié en novembre 2024.
- Pour un aperçu, consultez le lancement du Cahier d'exercices des fiches de score et outils 4.0 ([enregistrement](#) et [PDF](#)), ou consultez le Guide de la fiche [de score des données individualisées](#).

*Les communautés participant à Prêt pour zéro Canada peuvent accéder aux tableaux de bord spécifiques à leur communauté dans leur *Change Package*.

Comment ma communauté peut-elle être confirmée comme ayant un répertoire de données individualisées (RDI) validé pour la population cible du projet ?

La fiche de score aborde les composantes des données de qualité pour l'itinérance en général, avec des éléments supplémentaires relatifs à certaines populations, y compris les anciens combattants et ceux vivant une itinérance chronique ou hors refuge.

En plus des éléments mentionnés sous « Comment les communautés sont-elles confirmées comme ayant des données individualisées de qualité », une communauté doit compléter les éléments de la fiche de score **pertinents pour chaque population** afin d'être confirmée comme ayant un RDI de qualité pour cette population.

*Voir les informations supplémentaires sur le [site web du FIRI](#) sous la section Questions fréquemment posées.

Groupe de Population

Conditions requises pour la validation du RDI

Personnes en situation d'itinérance chronique

- Avoir rempli la version 3.0 des éléments de base du RDI* ou
- Remplir la version 4.0 des éléments fondamentaux du RDI

Anciens combattants en situation d'itinérance

- Avoir rempli la version 3.0 du RDI sur les anciens combattants* ou
- Remplir la version 4.0 du RDI sur les anciens combattants

Personnes en situation d'itinérance hors refuge

- Remplir la version 4.0 de la fiche de score du RDI , incluant la liste « Éléments de base supplémentaires pour des données de qualité sur l'itinérance hors » dans l'outil de couverture de service d'approche et de coordination, et
- Disposer d'au moins 3 mois de données fiables sur les personnes en situation d'itinérance hors refuge

Toutes les personnes en situation d'itinérance

- Remplir la version 4.0 de la fiche de score des éléments fondamentaux du RDI

Que faire si ma communauté n'a pas encore de données individualisées de qualité ?

Les collectivités qui ne répondent pas encore aux critères d'admissibilité susmentionnés peuvent toujours remplir une déclaration d'intérêt.

L'objectif du FIRI est de soutenir les efforts des communautés pour réaliser des réductions mesurables de l'itinérance.

Lorsque les critères d'admissibilité ne sont pas encore remplis, les candidats sont encouragés à fournir un contexte dans l'Expression d'Intérêt. Bien que les candidats doivent répondre aux critères d'admissibilité pour recevoir un financement, les projets qui ne sont pas encore qualifiés peuvent recevoir un soutien pour renforcer les futures demandes.

Que faire si ma communauté ne dispose pas d'un répertoire de données individualisées?

Si vous êtes une EC pour le volet « Itinérance chez les Autochtones » dont le RDI n'a pas été confirmé par l'ACMFI, mais que vous souhaitez remplir la présente déclaration, veuillez l'indiquer lorsque le formulaire demande de fournir plus d'informations ou de faire des précisions aux endroits prévus à cet effet dans le formulaire de la déclaration d'intérêt.

Séance d'information pour les organisations communautaires autochtones et les EC du volet « Itinérance chez les Autochtones » : 16 juillet 2024 à 14 h – [Inscription ici](#)

Cette séance d'information s'adresse à toutes les organisations autochtones et à toutes les EC financées par le volet « Itinérance chez les Autochtones » du programme Vers un chez-soi (y compris celles qui reçoivent du financement à la fois de ce dernier volet et du volet « Communautés désignées »). Animée par le NIHC, cette séance sera l'occasion de découvrir les possibilités et les retombées qu'offre le FIRI, notamment les questions liées au RDI et à la gouvernance des données, à la conception et à l'évaluation des projets, ainsi qu'à la souveraineté des expériences vécues et au transfert des connaissances. N'hésitez pas à poser vos questions!

Qu'entend-on par « augmentation des emménagements » et « diminution des entrées » dans le cadre du projet?

L'ACMFI utilise les six points de données suivants pour mesurer les flux d'entrée dans l'itinérance et de sortie.

- **Personnes en situation d'itinérance** : Le nombre total de personnes sans logis à la fin du mois de référence.
- **Emménagements** : Le nombre total de personnes qui ont emménagé dans un logement permanent au cours du mois de référence ET qui demeureraient toujours dans leur logement à la fin du mois de référence.
- **Pertes de logement** : Le nombre total de personnes ayant précédemment été déclarées comme étant « logées » qui ont perdu leur logement et qui se retrouvent à nouveau en situation d'itinérance.
- **Nouveaux cas identifiés** : Le nombre total de personnes qui se sont ajoutées pour la première fois au RDI au cours du mois de référence.
- **Entrées dans l'itinérance chronique** : Les personnes qui sont « en situation d'itinérance » dans le RDI et dont la situation correspond pour la première fois à la définition de « chronique » au cours du mois de référence. (Remarque : ce point concerne seulement les communautés qui suivent les données sur l'itinérance chronique).

Pour obtenir plus d'informations, consultez [l'outil de fiabilité des données de l'ACMFI](#).

Demandes de subvention

À quel moment le demandeur saura-t-il que son projet a été présélectionné et qu'il peut déposer une demande?

Ceux qui ont soumis une expression d'intérêt seront informés de leur invitation à postuler d'ici le 2 septembre 2025.

Quand le demandeur pourra-t-il présenter une déclaration d'intérêt ou déposer une demande pour le prochain cycle de financement du FIRI?

Prévue pour début 2026 – Ouverture de la période de soumission des déclarations d'intérêt pour le prochain cycle du FIRI

Si sa candidature n'est pas retenue lors du premier cycle de financement, le demandeur pourra-t-il soumettre une nouvelle demande au cycle suivant?

Oui, les demandeurs dont la candidature n'aura pas été retenue pour le premier cycle pourront redéposer un projet au prochain cycle et peuvent recevoir le soutien de l'ACMFI pour améliorer leur proposition de projet.

Questions?

Veillez utiliser la fonction de questions-réponses (Q&A) ou de chat dans Zoom.



**Homelessness
Reduction**

Innovation Fund

